

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

de Saint-Jean-d'Hermine

Le mardi 4 février 2025

à 19 h 00 - Salle Rez-de-Jardin

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance

Gestion du personnel:

- 1. Organisation du temps de travail dans le respect des 1 607 heures ;
- 2. Fixation des ratios d'avancement de grade ;
- 3. Mise en place du compte épargne temps ;
- 4. Instauration du temps partiel;
- 5. Autorisations spéciales d'absence ;
- 6. Mise en place du télétravail;
- 7. Charte informatique;
- 8. Mise en place de l'entretien professionnel;
- 9. Mise en place du remboursement des frais de déplacement, repas et hébergement des agents dans le cadre professionnel ;
- 10. Fixation des plafonds de prise en charge du Compte Personnel de Formation (CPF),
- 11. Approbation du régime indemnitaire du personnel;
- 12. Instauration de la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction ;
- 13. Modalités de versement de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS) ;
- 14. Mise en place de l'Indemnité Forfaitaire complémentaire pour élection (IFCE) ;
- 15. Conditions et distribution d'une carte cadeau aux agents fête de Noël;
- 16. Protection sociale complémentaire;
- 17. Modification du tableau des effectifs : création de deux emplois permanents ;

Affaires règlementaires :

- 18. Transformation juridique de Géo Vendée;
- 19. Redevances d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et par les infrastructures de communications électroniques ;
- 20. Transfert de compétences au SYDEV;

Affaires financières :

- 21. Demande de subvention au titre de la restauration des façades ;
- 22. Demande de subvention à caractère social;
- 23. Demande de subvention au titre des amendes de police ;
- 24. Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de protection contre la délinquance ;

Affaires foncières :

- 25. Cession d'une parcelle en ZAE à la CCSVL (Libaud Matériaux) ;
- 26. Mise en vente de propriétés communales dépourvues d'intérêt général;
- 27. Cession d'une propriété communale rue du Moulin ;
- 28. Incorporation d'un bien sans maître dans le patrimoine de la commune ;

Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations accordées à M. le Maire.

Mairie de Saint-Jean-d'Hermine - 22 route de Nantes - Sainte-Hermine - 85210 SAINT-JEAN-D'HERMINE

202.51.97.89.49

Courriel : contact@saintjeandhermine.fr

Site internet : www.sainte-hermine.fr